

**Pôle actions culturelles et
sportives**

Service développement culturel

Dossier suivi par : Gaëtane
Barbenchon et Alida Levray

Tél. : 06 29 48 27 67
culture@bernaynormandie.fr

Réf : CUL /AC/SA/REZ 2023-Nov-15

A Bernay,
Le 15 novembre 2023

**Objet : appel à candidature
pour une Résidence d'artiste**
création d'œuvres éphémères
« Sentier d'art » 2023-2024

APPEL A CANDIDATURE

Résidence d'artiste

Création d'œuvres éphémères avec les habitants

« Sentier d'art » 2023-2024

*Intervention de Benjamin LOUVEAU auprès de l'école Louis Pergaud de Brionne
Photo réalisée dans le cadre de la résidence d'artiste Sentier d'art édition 2022-2023*



Table des matières

I.	CAHIER DES CHARGES	3
A.	LA PRESENTATION DU TERRITOIRE	3
B.	LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE	3
C.	LE PROJET SENTIER D'ART 2023-2024	3
D.	LES PARTENAIRES DU PROJET	4
E.	LA LOCALISATION	4
F.	LE THEME	10
G.	LE PUBLIC CIBLE.....	10
H.	LE SUIVI DU PROJET	11
I.	L'ÉVALUATION	11
J.	LES CONDITIONS TECHNIQUES.....	11
K.	CALENDRIER	12
II.	APPEL A CANDIDATURE.....	13
A.	LE PROJET D'APPEL A CANDIDATURE	13
1.	RÉSIDENCE DE CRÉATION POUR LA RÉALISATION D'OEUVRES ÉPHÉMÈRES AVEC LE PUBLIC	13
	OBJECTIFS.....	14
2.	LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	15
3.	LES MODALITES	16
B.	LES CONDITIONS DE SELECTION DES ARTISTES	17
C.	LES MODALITES DE CANDIDATURE	17
D.	FICHE DE CANDIDATURE.....	19
E.	Carte de l'Intercom Bernay Terres de Normandie	20

I. CAHIER DES CHARGES

A. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est située dans l'ouest de l'Eure, regroupe 75 communes et s'étend sur une superficie de 916,9 km². Elle compte environ 56 000 habitants.

Elle est issue de la fusion de cinq communautés de communes depuis le 1er janvier 2017 : Beamesnil, Beaumont-le-Roger, Bernay, Broglie et Brionne. Le territoire est traversé par deux rivières, la Risle et la Charentonne et par des axes de communication comme l'autoroute A28, la RD 613, la RD 438 permettant de relier les villes de Rouen et de Caen en 1 heure de temps. Riche de patrimoine classé aux *Monuments Historiques*, *Ville d'Art et d'Histoire* et même *Un des Plus Beaux Villages* de France, elle compte quelques sites remarquables : le Bec Hellouin, le château et l'arboretum d'Harcourt, le château de Beamesnil, Bernay, ville d'art et d'histoire.

B. LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré son projet culturel de territoire pour cinq ans (2019-2023). Le projet s'inscrit dans la continuité du projet de territoire et du projet social de territoire élaborés au deuxième semestre 2018. C'est un document stratégique de développement culturel local, fruit d'une concertation avec les acteurs locaux et les différents partenaires.

Les axes du projet culturel de territoire :

- AXE 1 : Développer la solidarité, le vivre ensemble, par la culture, le sport et la richesse associative ;
- AXE 2 : Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie ;
- AXE 3 : Les habitants sont au cœur et acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires.

Les objectifs du projet culturel de territoire :

- Rendre la culture mobile pour être au plus près de la population ;
- Mener des actions culturelles pour la population locale en partenariat avec les acteurs locaux ;
- Fédérer la population autour d'un évènement local ;
- Valoriser le patrimoine local via les actions culturelles ;
- Mailler le territoire autour d'esthétiques innovantes (les arts visuels et numériques, le spectacle vivant et les musiques actuelles), public prioritaire : les jeunes.

C. LE PROJET SENTIER D'ART 2023-2024

Le projet « Sentier d'art » porté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie est une invitation à cheminer entre la création artistique contemporaine et le patrimoine historique, rural ou naturel. Il s'appuie sur des créations paysagères et artistiques donnant lieu à une exposition in-situ.

Cette démarche permet de mettre en lumière des nouveaux lieux du territoire à travers le regard d'artistes contemporains, de susciter la curiosité et de générer des rencontres entre les artistes, leurs œuvres et les habitants.

Le cahier des charges est conçu pour l'ensemble des actions portées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans le cadre du *Sentier d'art*, à savoir la création d'œuvres artistiques et les animations.

Le sentier d'art aura lieu du samedi 29 juin au dimanche 29 septembre 2024. Il a pour objectifs de :

- Animer une commune du territoire afin de valoriser son patrimoine naturel, architectural et historique ;
- Apporter un regard neuf et artistique par la réalisation d'œuvres ;
- Questionner sur la place de l'art dans la nature aux moyens d'installations éphémères, architecturales, paysagères ou artistiques ;
- Sensibiliser la population à la création artistique contemporaine et au patrimoine local par des actions de médiation en direction des jeunes (public cible du projet culturel de territoire) ;
- Fédérer la population locale et les différents acteurs culturels autour d'un évènement phare ;
- Développer l'attractivité touristique en proposant une animation forte sur la période estivale.

D. LES PARTENAIRES DU PROJET

Le Sentier d'art est porté par le service Développement culturel de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Il est co-construit avec la commune de Mesnil-en-Ouche, commune d'accueil de l'édition 2023-2024. Le projet est cofinancé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires : la DRAC Normandie, la Région Normandie, le Département de l'Eure et l'Education Nationale.

E. LA LOCALISATION

En 2024, le *Sentier d'art* aura lieu sur la commune de Beaumesnil, commune déléguée de Mesnil-en-Ouche.

Présentation et historique de la commune de Mesnil-en-Ouche :

Mesnil-en-Ouche est une commune nouvelle issue de la fusion de 16 communes (Ajou, La Barre-en-Ouche, Beaumesnil, Bosc-Renoult-en-Ouche, Epinay, Gisay-la-Coudre, Gouttières, Granchain, Jonquerets-de-Livet, Landepéreuse, La Roussière, Saint-Aubin-des-Hayes, Saint-Aubin-le-Guichard, Sainte-Marguerite-en-Ouche, Saint-Pierre-du-Mesnil et Thevray).

Elle compte 4927 habitants.

Avec 165,400 km² elle est la plus grande commune de l'Eure.

Carte de la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche :



Présentation et historique de Beamesnil, commune déléguée de Mesnil-en-Ouche :

Située dans le département de l'Eure, en région Haute-Normandie, la commune déléguée appartient à l'arrondissement de Bernay et à l'ancien canton de Beamesnil. Elle fait partie de la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche depuis janvier 2016.

Les habitants de la commune déléguée de Beamesnil se nomment les Beamesnilois et les Beamesniloises.

Population : 640 habitants
Superficie : 1260 hectares

La commune déléguée de Beamesnil est riche en patrimoine et histoire :

- Le château de Beamesnil, remarquable monument baroque classé monument historique ;
- La motte féodale et le parc du château de Beamesnil, site classé ;
- L'esplanade, le parc et la perspective du château, site inscrit ;
- L'église Saint-Nicolas ;
- La Chapelle RP de Maistre ;
- Le potager de 1001 légumes...



Le Château de Beamesnil est un joyau de l'architecture Louis XIII en France. Construit en brique et pierre il offre aujourd'hui une visite entièrement meublée des soubassements au grenier. Son parc et ses jardins à la française s'étendent sur 60 hectares. Il est d'ailleurs appelé « le Petit Versailles » pour son parc dessiné par *Jean-Baptiste de la Quintinie*, assistant d'*André Le Nôtre* à Versailles.

Dans le château se trouvent :

- le musée de la reliure ;
- une galerie de cuisiniers célèbres auteur de livre de cuisines ;
- une exposition de tables d'égoïstes et des arts de la table au fil des siècles ;

Depuis 1979, le château abrite dans sa bibliothèque et sur l'un de ses étages un musée de la reliure. Environ 450 reliures anciennes y sont exposées, ainsi que des outils de relieur. La collection comporte de nombreuses reliures d'origine allemande, italienne et d'Europe centrale, ainsi que des reliures françaises « à l'éventail » et dorées aux petits fers (xvii^e siècle) et reliures aux armes du xviii^e siècle.

De nombreuses animations et évènements y ont lieu toute l'année pour les vacances scolaires : nocturnes, feux d'artifice, marché de producteurs locaux, parcours dans le parc, jeu de piste, cluedo géant, nuits hantées de Beamesnil, Apéro au château, et bien d'autres...

Le château appartient aujourd'hui à la Fondation Fürstenberg et est géré par la société « Tous au Château ».





Plantée d'une double allée de marronniers, une belle esplanade de verdure s'étend du château vers une majestueuse sculpture en métal représentant un cerf (réalisée en 2019 sous la direction d'Aurélien Boiffier).



L'Église Saint-Nicolas, du 17^{ème} siècle, à l'entrée du Château, est toujours utilisée pour les cérémonies religieuses.



La Chapelle RP de Maistre, petit bijou possédant une acoustique exceptionnelle et abritant dans une très belle crypte les reliques des anciens Comtes de Maistre, anciens propriétaires du château.

Les Services publics :

- Une Gendarmerie
- Une Caserne de Pompiers
- La Poste
- Un Office du Tourisme (récemment déplacé au Château)
- Une antenne des services Voirie de l'Intercom Bernay
- Un Pôle Santé : avec médecin, infirmières, pharmacie
- La Mairie déléguée de Beaumesnil, aujourd'hui intégrée dans la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche
- Le siège de la Mairie de Mesnil-en-Ouche

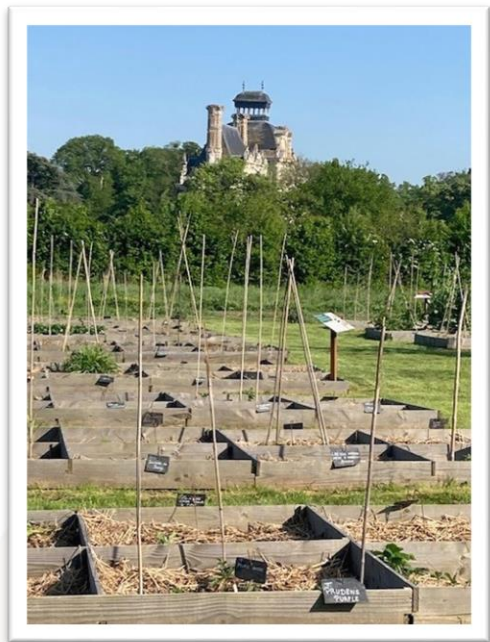
Les commerces : une boulangerie, une boucherie/traiteur, une épicerie, un salon de coiffure, une banque, deux garages (dont un de voitures de collections), un Tabac/Presse, des gîtes de différentes capacités, une Ressourcerie (boutique d'application de l'IME), trois restaurants dont un gastronomique (*L'Etape Louis XIII*, ancien presbytère, belle maison normande).

Mais aussi :

- Un Club Equestre, et une Pension de Chevaux
- Des agriculteurs et des propriétaires forestiers,
- Des artisans (Plombier, Menuisier/Charpentier...)
- Des entreprises : Beaumesnil métallerie : fabrication d'ouvrages métalliques en acier (portails, rampes, garde-corps, rampes, escaliers...), MP Matériaux et Pieuvres, fabrication de matériel électrique et spécialement des pieuvres électriques.

Les écoles :

- **L'Ecole publique « Les P'tits Chercheurs »** : de la maternelle au CM2, elle accueille des enfants des communes déléguées limitrophes dans un environnement privilégié. Elle fait partie du Campus éducatif d'excellence de Mesnil-en-Ouche qui comporte trois écoles de ce type et un collège avec internat.
- **L'IME (Institut médicoéducatif)**, crée par le Révérend Père de Maistre (frère du Comte de Maistre) pour héberger des jeunes filles parisiennes anémiées en 1906, aujourd'hui internat hébergeant des jeunes de 3 à 22 ans atteints de déficience mentale avec troubles associés, ou souffrant du trouble du syndrome de l'autisme. Ils sont formés sur place ou en inclusion dans des établissements scolaires de Mesnil-en-Ouche ou de Bernay ; des ateliers professionnels très encadrés leur permettent d'apprendre un métier dans les domaines de la cuisine, blanchisserie, ressourcerie, menuiserie, mécanique, entretien d'espaces verts, nettoyage et entretien de bâtiments.
- **L'Ecole des Semeurs** : seule école en France de production maraîchère, permettant de valoriser le travail de la terre à des décrocheurs ou jeunes en difficulté dans un système éducatif classique, pour les amener à un véritable métier en leur faisant acquérir les connaissances théoriques et les compétences nécessaires à la culture des fruits et légumes et même à la vente en circuit court grâce à une boutique de vente au cœur du Village. Les 2/3 de la formation sont consacrés à la formation professionnelle, avec mise en situation réelle d'entreprise, 1/3 est consacré aux cours théoriques, appliqués toutefois au métier de vendeur primeur.



Le Potager de Beaumesnil géré par l'Association 1001 légumes, unique en Normandie et seul CPIE de l'Eure (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), qui fait vivre plus de 500 variétés de légumes.

A proximité du château, il est dédié à la biodiversité sous toutes ses formes. Les variétés de légumes sont nombreuses et usuelles, et de nombreuses sont très anciennes comme le très méconnu "Haricot de Pont-Audemer". Un potager conservatoire y regroupe une collection de près de 100 espèces de tomates. En mai, "Papotages au Potager" lance la saison des animations, toutes aussi ludiques les unes que les autres, comme, entre autres, le dernier week-end de septembre, le Festival des 1001 légumes ! Adultes et enfants, écoles et particuliers peuvent y pratiquer le jardinage, apprendre à cuisiner les légumes ou découvrir les fleurs messicoles et batraciens très préservés.

La commune déléguée de Beaumesnil est également un point de départ de nombreuses randonnées :

Le circuit de Pierre Ronde à Beaumesnil :

<https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-pierre-ronde-a-beaumesnil/>

La petite forêt de Saint-Aubin-le-Guichard :

<https://www.visorando.com/randonnee-la-petite-foret-a-saint-aubin-le-guichard/>

Le circuit des saveurs à Ste Marguerite-en-Ouche : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-saveurs-a-sainte-marguerite-/>

Un circuit vélo passe également dans le centre bourg. Il est visible avec l'application *geovelo*.

Information importante :

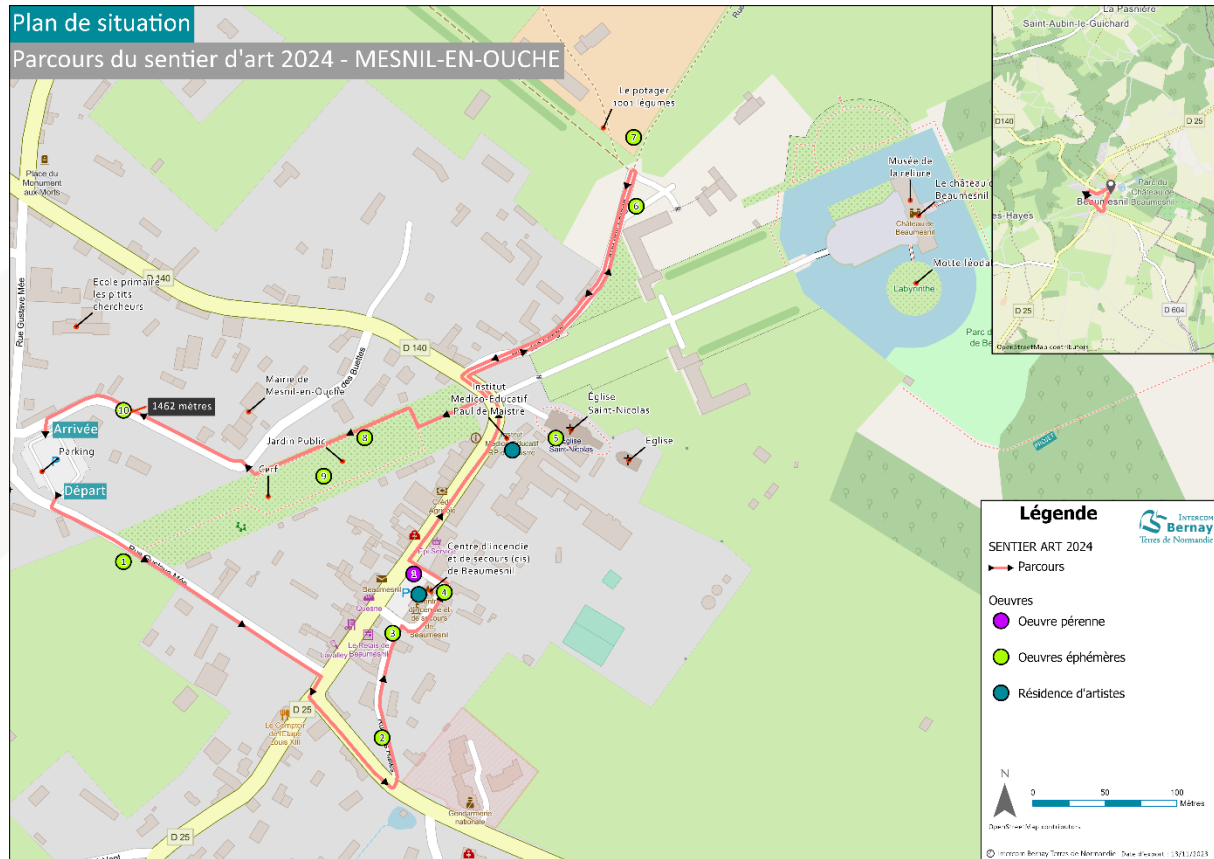
Une majeure partie de la commune déléguée de Beaumesnil se trouve dans un périmètre protégé qui exige l'avis des ABF pour tout aménagement ou toute modification d'urbanisme. Les emplacements proposés dans l'appel à candidature seront soumis à l'ABF après la sélection des projets. Il est possible donc que des changements puissent avoir lieu.

Le parcours Sentier d'art :

Le parcours *Sentier d'art* se trouve sur environ 1 500 mètres. Le départ se fait au niveau du parking qui se trouve à proximité de l'école primaire. Il passe par la rue Gustave Mée, traverse la D25 pour aller en direction de la Gendarmerie et tourne à gauche, rue des Halles. Il continue derrière le Centre d'incendie et de secours, tourne aussitôt à gauche et puis à droite pour aller dans la direction de l'église Saint-Nicolas. En passant devant le château, il se prolonge en direction du *potager 1001 légumes*. Ensuite, en revenant sur nos pas, le parcours continue tout droit en passant par le jardin public et puis

la rue des Buettes, passe devant l'école primaire et prend fin en arrivant de nouveau sur le parking.

Carte du parcours :



Les lieux d'implantation :

Afin de pouvoir apprécier l'environnement et de faire des propositions d'implantation de l'œuvre sur le parcours donné, une date de visite du site vous est proposée **le vendredi 15 décembre 2023 à 14h00**. Pour vous inscrire, nous vous remercions d'envoyer un mail à l'adresse culture@bernaynormandie.fr. Toutefois si vous souhaitez vous rendre sur place en dehors du créneau proposé, le parcours est en accès libre.

F. LE THEME

Le thème retenu pour l'édition 2023-2024 est : « De l'arbre à la page ».

Ce thème invite au questionnement autour de la place qu'occupe le patrimoine (naturel, historique, culturel...) dans la construction de la commune. *La page* est un clin d'œil au passé (château de Beauguesnil...) mais demande également une réflexion sur l'histoire qui reste à écrire...

G. LE PUBLIC CIBLE

- Les amateurs d'art contemporain ;
- Les touristes culturels ;

- Les touristes en séjour ou de passage ;
- La population locale.

Toutes les œuvres présentées sur le Sentier d'art doivent être adaptées à un public familial.

H. LE SUIVI DU PROJET

Durant tout le projet, les travaux seront suivis par l'équipe de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires. Des temps d'échange seront organisés à chaque étape.

Un comité de pilotage sera mis en place par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Il sera composé d'élus, de techniciens, de partenaires financiers et culturels. Des comités techniques seront mis en place en fonction de l'avancement du projet.

I. L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet se fera en prenant en compte la satisfaction du public et de ses partenaires ainsi que la qualité d'outils de restitution.

Un bilan partagé sera réalisé à la fin du projet en présence de l'ensemble des parties impliquées dans le projet. **Le bilan est une étape obligatoire pour les artistes, l'Intercom et ses partenaires.**

J. LES CONDITIONS TECHNIQUES

Production de l'œuvre, montage et démontage

La réalisation des œuvres se fait en amont de l'exposition. Les œuvres doivent impérativement être installées **au plus tard le jeudi 27 juin 2024**. **L'œuvre doit être conforme au projet présenté dans le dossier d'appel à candidature.**

Le transport aller/retour des œuvres est à la charge de l'artiste (inclus dans l'indemnité de l'artiste). L'artiste démontera ses œuvres dans la semaine **du 30 septembre au vendredi 4 octobre 2024**. Il installera et démontera ses œuvres de manière autonome. La commune assurera la remise en état du site. Un agent communal sera présent pour conseiller et aider à l'installation/désinstallation. L'œuvre devra être implantée sans travaux de voirie supplémentaire en respectant l'environnement urbain.

Matériaux

Les types de matériaux choisis sont libres. Toutefois, ces matériaux devront être peu consommateurs d'énergie et non polluants pour l'environnement.

L'achat ou la récupération des matériaux reste à la charge de l'artiste et sous sa responsabilité, selon le budget alloué par l'Intercom pour cette partie.

Cependant nous n'affectons pas les œuvres dites "land art classiques" composées d'assemblages primitifs de pierres, bois et feuilles tressées, souvent trop fragiles.

Intégration des principes du Développement Durable

L'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires s'engagent dans un projet territorial de développement durable. Elle souhaite être elle-même écoresponsable mais entend également inciter l'ensemble de ses partenaires à intégrer cette démarche d'éco-responsabilité dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions.

Les partenaires artistiques sont invités à prendre en compte dans la réalisation de leurs œuvres et dans les actions qu'ils mettent en place le développement durable (optimisation de la consommation de ressources, respect des réglementations en vigueur et actions pour favoriser la cohésion sociale, production et consommations responsables, etc.).

Pérennité des créations

Bien qu'œuvres d'art éphémères, les œuvres **doivent être visibles pendant toute la durée de l'événement, soit du 29 juin au 29 septembre 2024**. Les artistes devront s'assurer de la solidité des matériaux utilisés et veiller à employer des procédés de fabrication et d'ancrage de l'œuvre compatibles avec des sites extérieurs exposés aux aléas climatiques et aux éventuels actes de vandalisme.

Sécurité

Les œuvres devront garantir toutes les conditions en matière de sécurité nécessaire à un lieu public et ne devront présenter aucun danger pour les visiteurs ni pour leur santé. Les œuvres ne doivent pas entraîner de dégât ou de la pollution des sites. Elles ne doivent pas porter atteinte à l'ordre public.

Maintenance et entretien des créations

Aucun budget supplémentaire n'est alloué pour la maintenance et l'entretien des créations. L'artiste veillera à ce que ses œuvres soient entretenues en cas de besoin.

Assurance des œuvres

L'Intercom Bernay Terres de Normandie assure l'événement en tant qu'organisateur.

L'artiste doit s'acquitter d'une assurance en responsabilité civile. Une copie de l'assurance responsabilité civile sera fournie par l'artiste à l'Intercom au moment de l'installation de l'œuvre.

Le parcours n'est pas surveillé. Les œuvres ne sont pas assurées par l'organisateur.

En cas de dégradation de la création ou de vol, l'Intercom Bernay Terres de Normandie ne pourra être tenue responsable et ne financera pas la recréation de celle-ci.

En cas de dégradation de l'œuvre due à un défaut de conception, l'artiste s'engage à effectuer à ses frais les réparations qui s'imposent.

Communication

L'Intercom Bernay Terres de Normandie prend en charge la conception et la diffusion des supports de communication. Les logos des partenaires doivent obligatoirement apparaître sur tous les supports de communication.

Contractualisation

Une convention sera établie entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et l'artiste formalisant les engagements de chacun.

Présence de l'artiste

La présence des artistes est obligatoire lors de l'inauguration qui aura lieu **le samedi 29 juin 2024** ainsi que pour une journée de médiation **le 28 juin** et des éventuelles animations organisées auprès du public.

K. CALENDRIER

- 15 NOVEMBRE 2023 : lancement de l'appel à candidature
- 8 JANVIER 2024 : clôture de l'appel à candidature
- JANVIER 2024 : étude des candidatures, mise en place du jury, entretiens et choix de l'artiste
- FEVRIER/DEBUT JUIN 2024 : mise en place de la résidence et réalisation de l'œuvre

- DU 24 AU 27 JUIN 2024 : installation de l'œuvre
- VENDREDI 28 JUIN 2024 : journée de médiation auprès des scolaires
- SAMEDI 29 JUIN 2024 : inauguration
- JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE 2024 : exposition et animations
- DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024 : fin de la manifestation
- Du 30 SEPTEMBRE au 4 OCTOBRE 2024 : désinstallation de l'œuvre

Pour rappel :

- ✓ Le dossier d'appel à candidature est à envoyer au plus tard **le 8 janvier 2024**
- ✓ La résidence aura lieu **entre février et juin 2024**, en dehors des vacances scolaires ;
- ✓ L'installation finale devra être terminée pour **le jeudi 27 juin 2024 à 19h00**, date butoir ;
- ✓ L'artiste devra être présent **le vendredi 28 juin 2024** pour une journée de médiation ;
- ✓ L'artiste devra être présent le jour de l'inauguration soit **le samedi 29 juin 2024** pour une rencontre avec le public et les élus dans le but de présenter l'œuvre réalisée.

II. APPEL A CANDIDATURE

A. LE PROJET D'APPEL A CANDIDATURE

1. RÉSIDENCE DE CRÉATION POUR LA RÉALISATION D'OEUVRES ÉPHÉMÈRES AVEC LE PUBLIC

LE PROJET

Le Sentier d'art a pour vocation de contribuer à ouvrir les regards sur la création contemporaine et la pratique artistique. Le projet d'appel à candidature porte sur **la mise en résidence d'un artiste pour la création d'une ou de plusieurs œuvres éphémères avec la population locale ;**

Le public cible : les scolaires et les jeunes collégiens de Mesnil-en-Ouche ainsi que d'autres habitants (partenariats possibles en fonction du projet).

Les œuvres réalisées seront implantées sur le circuit *Sentier d'art* (cf. carte page 10).

Elles doivent être accessibles à tous les publics, avertis ou non avertis.

DÉROULEMENT DE LA RÉSIDENCE

La résidence sera répartie sur trois périodes et durera environ 4 semaines :

- une semaine d'immersion (découverte du territoire, des publics et premiers contacts) : calendrier à définir hors vacances scolaires ;

Lors de cette première semaine, l'artiste rencontrera l'Intercom, les élus et les différents partenaires du projet (habitants, élèves et enseignants...). Le calendrier de résidence sera mis en place ainsi que les propositions d'ateliers.

- deux semaines de création en présence du public (action culturelle : ateliers de conception et de « fabrication ») : calendrier à définir.

Forts d'une première expérience du territoire, le résident, en s'appuyant sur les dynamiques locales, associera les publics à sa démarche artistique pour créer ainsi une ou plusieurs œuvres avec le public. L'artiste associera les jeunes à la réalisation de l'œuvre et à la préparation de la restitution finale.

- une semaine de restitution : du 24 au 29 juin 2024 (installation de l'œuvre, médiation et participation à l'inauguration).

NB : Un temps de finalisation de l'œuvre et d'installation sera prévu pour la restitution finale. L'artiste résident sera présent à l'inauguration et valorisera le travail avec la population.

OBJECTIFS

La résidence de création a pour objectifs de :

- ✓ Rendre accessible la création artistique contemporaine et impliquer la population locale ;
- ✓ Favoriser les échanges pédagogiques entre l'artiste et les différents publics, les inclure à des temps de création, les sensibiliser à la pratique artistique (habitants, élèves) ;
- ✓ Proposer aux habitants et aux touristes des créations susceptibles de provoquer une réflexion sur la notion de paysage et du patrimoine, de faire évoluer les regards sur le territoire local à travers l'art contemporain ;
- ✓ Favoriser une synergie entre le paysage et la création plastique ;
- ✓ Proposer au public une création originale et accessible à tous ;

RÉSULTATS ATTENDUS

L'artiste résident devra concevoir une ou plusieurs œuvres qui s'intégreront dans le parcours du *Sentier d'art*. L'étape de création se fera avec la participation des publics (élèves du primaire et du collège, jeunes adultes, l'IME...). Le choix de la technique reste à l'appréciation de l'artiste. Les lieux d'intervention seront à définir par l'Intercom Bernay Terres de Normandie en concertation avec l'artiste et les partenaires. Toutefois, des hébergements sont possible sur la commune. La salle des fêtes de Beaumesnil pourrait être un lieu de création mis à disposition.

Le calendrier de résidence sera à établir par l'artiste en concertation avec l'Intercom et les partenaires du projet, en tenant compte du calendrier de la manifestation présenté dans le cahier des charges.

L'ŒUVRE OU L'INSTALLATION ARTISTIQUE

L'artiste est invité à créer **une œuvre originale**, in-situ, mise en scène sur le parcours donné. Le propos artistique de l'installation doit être en **résonance avec la thématique proposée et le lieu**.

La commande consiste en **la réalisation d'une œuvre éphémère**, sur la thématique donnée, en intégrant le public à la conception et à la création finale. **L'œuvre devra s'intégrer dans le contexte paysager et patrimonial du lieu**. Son impact visuel devra être conséquent (**minimum 2m d'hauteur**). Le medium utilisé sera au choix de l'artiste.

Nota bene : L'œuvre finale devra être compréhensible par le plus grand nombre et appropriée à un public familial.

LES CONSEILS POUR LA CREATION

- ✓ **L'œuvre doit être en résonance avec le territoire et l'histoire du lieu, originale, conçue spécialement pour ce projet, prenant en compte la thématique de cette année.**
- ✓ **Elle doit être visible de jour** (nous ne retiendrons pas des propositions lumineuses uniquement visibles de nuit).
- ✓ **L'aspect de l'œuvre** : sans contrainte précise, l'œuvre devra avoir des dimensions de minimum deux mètres, de manière à marquer fortement le site dans lequel elle se trouve, **étant créée à l'échelle du paysage** et en cohérence avec l'emplacement choisi.
- ✓ **L'aspect durable de l'œuvre** : malgré le caractère éphémère de l'évènement, l'œuvre doit être visible sur toute la durée de la manifestation **donc durable et résistante aux intempéries.**
- ✓ **L'aspect de l'œuvre** : l'œuvre doit être ludique ou poétique et accessible afin de favoriser l'appropriation du plus grand nombre.
- ✓ **Le choix des matériaux** : l'artiste est libre de choisir tous types de matériaux en respectant l'environnement du site. L'utilisation de matériaux issus de la nature et/ou du territoire et/ou de matériaux recyclés sera favorisée.
- ✓ **Respectueuse de l'environnement** dans la conception, choix des matériaux, son installation sur le site et le démontage (recyclable), l'œuvre ne produira aucun impact néfaste au site d'implantation.
- ✓ **La technique et le médium utilisés sont au choix de l'artiste.**

2. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'artiste qui réside et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sera signée en amont de la résidence.

Pour mener à bien son travail, l'artiste bénéficiera d'un budget global de **5 000 € TTC**. Ce budget sera intégralement géré par l'artiste et validé par l'organisateur qui aura le droit de regard.

Le budget doit couvrir l'intégralité des dépenses dédiées à la résidence de l'artiste, à la réalisation et à l'exposition de l'œuvre.

Ce montant doit couvrir les dépenses suivantes :

- les déplacements, les repas et l'hébergement ;
- les actions culturelles et de médiation organisées en direction des publics (les ateliers) ;
- la réalisation de l'œuvre (création, achats des matériaux, production, maintenance, logistique...)
- l'installation et le démontage de l'œuvre (transport, évacuation et recyclage, etc.);
- la cession des droits de l'auteur pour l'utilisation des clichés qui pourraient être pris et utilisés par l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- les cotisations obligatoires de l'artiste (URSSAF, etc.)
- la visite du site en amont du projet, la présence de l'artiste lors du jury et lors de l'inauguration.

L'artiste est tenu d'apporter l'outillage et les matériaux nécessaires à la réalisation, au montage et au démontage de l'œuvre.

Nota bene : l'artiste retenu devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

3. LES MODALITES

La résidence d'artiste s'adresse aux artistes professionnels engagés dans une démarche de création et de transmission des connaissances. L'artiste sélectionné disposera de plusieurs temps de création. Il partagera des temps d'échanges avec l'équipe de coordination.

L'Intercom mettra à sa disposition :

- ✓ Un lieu de création, à définir en fonction des besoins ;
- ✓ Un accès Internet, imprimante si besoin ;
- ✓ Un budget total de 5 000€ TTC qui couvrira tous les frais de résidence et de production de l'œuvre.

MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

Le projet artistique sera rémunéré à hauteur de **5 000€ TTC** pour l'ensemble des opérations : interventions, création, production, installation et désinstallation de l'œuvre ainsi que la médiation.

Cette somme sera versée comme suit :

- **Phase 1 : premier versement de 1 000€ TTC** sera effectué après la signature de la convention, sur la présentation d'une facture et d'un RIB (*dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par l'Intercom*).
- **Phase 2 : deuxième versement de 1 000€ TTC** sera effectué après la deuxième semaine de résidence et après l'intervention de l'artiste auprès du public ;
- **Phase 3 : troisième versement de 1 000 € TTC** sera effectué après la troisième semaine de résidence et après l'intervention de l'artiste auprès du public ;
- **Phase 4 : quatrième versement de 1 000 € TTC** sera effectué après l'installation de l'œuvre et la présence de l'artiste lors de l'inauguration, fin juin, sur la présentation d'une facture également.
- **Phase 5 : dernier versement de 1 000€ TTC** sera effectué après la désinstallation de l'œuvre, par l'artiste, à la fin du Sentier d'art, fin septembre 2024, sur la présentation de la facture.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral de la somme déjà versée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

L'artiste aura l'obligation d'adresser les factures à l'Intercom et via le portail CHORUS PRO.

LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES

La finalité du projet étant la réalisation d'œuvre ou d'installation éphémère, l'artiste cédera les droits d'exploitation des créations finales à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Toutes les créations sont libres de droit de reproduction pour l'ensemble des actions de communication et de promotion menées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et par les partenaires de l'opération. **L'œuvre reste la propriété de l'artiste qui la récupère à la fin.** Toutefois, la commune de Mesnil-en-Ouche a la possibilité, si elle le souhaite, d'acquérir une ou plusieurs œuvres. Cela reste à déterminer à la fin du *Sentier d'art* et fera l'objet d'une négociation entre l'artiste et la commune.

LA COMMUNICATION

Un texte de présentation de la démarche artistique (nature de la création, titre de l'œuvre, technique, etc.) et une photo de l'œuvre seront demandés en amont pour la communication de l'événement (création d'un livret, d'une affiche et du cartel...)

SUIVI DU PROJET

Durant toute la période de résidence, les travaux seront suivis par l'équipe de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires institutionnels. Pendant la résidence, l'artiste mettra en œuvre une dynamique d'échange avec la population via des outils de restitution des travaux : publications, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres.

Des temps d'échange et de suivi seront organisés à chaque étape du projet à l'occasion desquels l'artiste résident fera état de l'avancement et de la méthodologie du projet. La résidence sera jalonnée de temps forts. Tout au long de l'année, l'Intercom Bernay Terres de Normandie partagera et valorisera cette expérience.

Un comité de pilotage qui fera aussi office de jury sera mis en place par l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour le suivi du projet. Il sera composé d'élus, de techniciens et de partenaires financiers.

ÉVALUATION

Un bilan partagé sera réalisé à la fin de la résidence avec l'ensemble des parties impliquées dans le projet. Un bilan écrit sera produit par les résidents et sera intégré au bilan final demandé par les partenaires financiers. L'évaluation de la résidence se fera en prenant en compte la satisfaction des publics participants ainsi que la qualité des outils de restitution.

B. LES CONDITIONS DE SELECTION DES ARTISTES

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'appel à candidature s'adresse aux artistes professionnels dont la démarche de création est reconnue et dotée d'une expérience de médiation auprès des publics. La reconnaissance de l'artiste auprès de la DRAC pourrait être un plus.

LE JURY

Le choix des œuvres se fera par un jury composé des vice-présidents délégués à la Culture et au Tourisme, d'élus des deux commissions (tourisme et culture) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, d'élus de la commune de Mesnil-en-Ouche, des techniciens, des partenaires culturels et financiers (DRAC Normandie, Région Normandie, Département de l'Eure et Education nationale), des jeunes, des habitants et des artistes du territoire.

CRITERES DE SELECTION

Le jury sera sensible à :

- ✓ la pertinence de la proposition en adéquation avec le projet, le territoire et le public cible ;
- ✓ la qualité des contenus ainsi que la qualité graphique de présentation de la candidature;
- ✓ la capacité à mettre en œuvre des démarches intégrant les enjeux écologiques, sociaux et culturels ;
- ✓ la diversité culturelle et artistique apportée par les propositions.

C. LES MODALITES DE CANDIDATURE

QUI PEUT CANDIDATER ?

Cet appel à candidature est ouvert aux artistes professionnels, majeurs, pouvant témoigner d'une expérience riche artistique et des interventions auprès des publics jeunes. L'artiste doit impérativement disposer d'une identité sociale permettant sa rémunération sous forme d'honoraires. L'appel à candidature **s'adresse exclusivement aux artistes possédant un numéro SIRET** (micro-entreprise, association, artistes-auteurs...) pouvant facturer des prestations. Les artistes ressortissants CEE et hors CEE peuvent candidater en se conformant à la législation française en vigueur.

QUE DOIT-IL CONTENIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE ?

- ✓ le CV ainsi que la copie des diplômes;
- ✓ un dossier de références présentant les projets déjà réalisés (assez succinct) ;
- ✓ les éléments relatifs au statut professionnel (statut et numéro de SIRET);
- ✓ une présentation du projet d'installation permettant d'apprécier la nature du projet et les techniques de réalisation (plan, coupes, croquis, détails techniques, dimensions, choix des matériaux utilisés, encrage de l'œuvre, maquettes, dessin, photo, photomontage précis...);
- ✓ un document de localisation et d'implantation sur le site (2 emplacements possibles devront être indiqués après la visite du site) ;
- ✓ la fiche de candidature ci-dessous, complétée, datée et signée.

Nota bene : Protection des données à caractère personnel

Conformément au RGPD, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de la convention.

Le dossier est à envoyer au plus tard le 8 janvier 2024.

Les documents seront à transmettre uniquement par voie dématérialisée via WeTransfer ou par mail à l'adresse culture@bernaynormandie.fr

- ✓ Un mail avec accusé de réception vous sera envoyé par le service développement culturel de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et validera la réception du dossier.
- ✓ Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.
- ✓ **Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.**
- ✓ L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par mail à l'issue des résultats du jury (présélection et sélection).

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant le projet vous pouvez contacter **Alida LEVRAY** au **06 29 48 27 67** ou par mail à l'adresse [**culture@bernaynormandie.fr**](mailto:culture@bernaynormandie.fr)

D. FICHE DE CANDIDATURE

Artistes professionnels /Résidence d'artiste /Sentier d'art

- Personne physique
 Personne morale
 Association

Nom :

Représenté par :

Nom:

Prénom :

Code postal:

Ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

Site internet :

Numéro de SIRET/SIREN/Maison des artistes :

Profession :

Axes de recherche/ Thématique de votre travail.....

.....

Permis B et voiture :

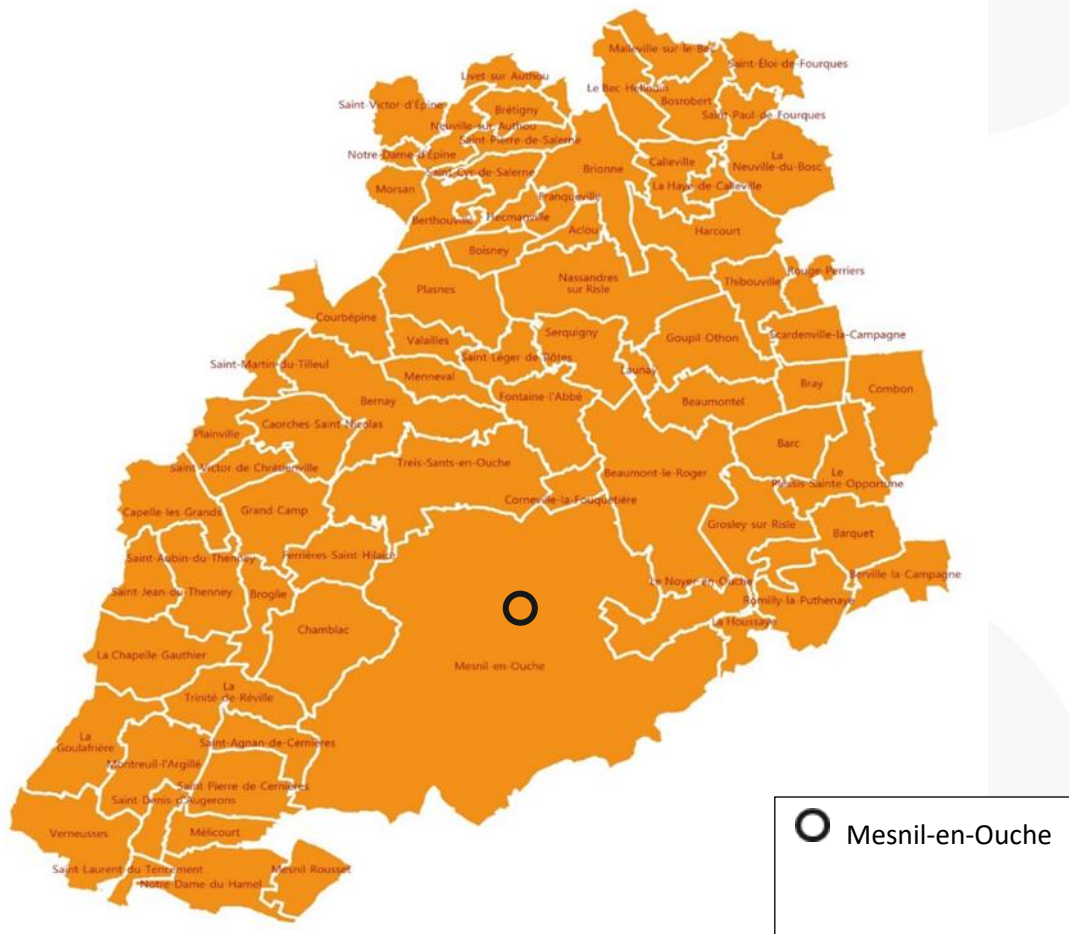
Je soussigné(e).....(prénom et nom du mandataire), m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à

Le.....

Signature

E. Carte de l'Intercom Bernay Terres de Normandie



Soutenu
par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE
L'EUVE
en Normandie

